

7.1 // Notice des annexes sanitaires

1/Eau

La commune de Grésin fait partie du Syndicat des eaux du Thiers. Elle est alimentée en eau potable à partir des sources et du forage des Combes, situés sur le territoire communal, et par la source du Palluel, située à Rochefort. L'ensemble de ces sources disposent d'un arrêté préfectoral de protection et de dérivation des eaux. La qualité des eaux distribuées est satisfaisante.

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été approuvé en 2011 à l'échelle du syndicat. D'après ce document, le réseau ne présente pas de dysfonctionnements majeurs dans sa structure. Il présente un rendement tout à fait correct et un niveau modéré de pertes en distribution. Compte tenu la distribution essentiellement gravitaire, et du dénivelé, il n'y a pas de problèmes particuliers à signaler en distribution (débit, pression). Globalement, le réseau est assez ancien (50 ans) et il conviendra donc d'être attentif à son vieillissement et d'anticiper progressivement le renouvellement des canalisations.

La commune ne connaît plus de problème de ressource en eau depuis les travaux d'interconnexion réalisés entre le réseau communal et le réseau de l'ancien syndicat du Palluel aujourd'hui intégré au Syndicat du Thiers.

Les travaux ont consisté à relier le réservoir principal du SI du Palluel (400 m³, cote 501) au réseau du Pin en se raccordant sur le refoulement près de la bache de pompage par une conduite de 1500 mètres environ.

Une fourniture maximum de 100 m³ par jour (pouvant être dépassée selon les besoins) a été prévue.

Cette connexion combinée aux ressources déjà présentes sur la commune sont suffisantes pour absorber la croissance démographique projetée dans le cadre du PLU.

Nombre d'abonnés en 2015 sur la commune de Grésin : 184 (dont 3 non domestiques)

2/Assainissement

2.1/Assainissement des eaux usées

95 % des effluents de la commune sont traités en assainissement individuel. Ainsi, ce sont 174 dispositifs d'assainissement non collectifs qui sont contrôlés sur la commune par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Guiers et du Val d'Ainan (SIEGA).

Malbuisson :

Le secteur est actuellement en partie collecté, les effluents étant traités par la station d'épuration (STEP) du Chef-Lieu de Champagneux, le reste du hameau demeurant en assainissement non-collectif. La station de Champagneux est arrivée à saturation en termes de capacités ; elle sera remplacée par une nouvelle unité à l'horizon 2022/2023.

Chef-Lieu :

Le secteur est actuellement en assainissement non-collectif.

Cascatelle/Les Molasses :

Tous les logements collectifs de la Cascatelle et l'Orée du Bois, ainsi que 8 habitations sont desservies par le réseau collectif «Duisse-Truison» avec traitement des effluents par la STEP de Saint-Genix-sur-Guiers. Cette station sera remplacée pour accroître ses capacités à l'horizon 2020/2021.

Le reste du secteur est actuellement en assainissement non-collectif.

La création d'un réseau d'assainissement de type séparatif pour le hameau des Molasses est prévue pour 2019.

On trouvera dans les présentes annexes sanitaires le plan de zonage de l'assainissement collectif, ainsi que des recommandations par secteurs pour les filières d'assainissement non-collectif à mettre en œuvre. Les terrains disponibles en zones U et AU ne présentent pas d'impossibilité technique en matière d'assainissement. Il conviendra de suivre les recommandations faites par le SIEGA, syndicat compétent en matière d'assainissement sur la commune.

2.2/ Gestion des eaux pluviales

Un diagnostic sur la gestion des eaux pluviales a été réalisé en 2017. La situation a été jugée globalement satisfaisante (seuls deux dysfonctionnements ont été identifiés). L'absence d'enjeux majeurs n'a pas incité la collectivité compétente à faire réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales (voir courrier du SIEGA en date du 28/09/18, joint en annexe).

3/Collecte et traitement des déchets

Le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est assuré par le SICTOM du Guiers dont le siège est à Pont-de-Beauvoisin (Isère). La collecte a lieu une fois par semaine. Les habitants bénéficient également d'une collecte sélective multimatériaux (PAV) et peuvent accéder à la déchetterie de Saint-Genix-sur-Guiers.